

Arrêté modificatif des arrêtés n°2017-076 portant délégation de signature du Département Scientifique Interfacultaire (D.S.I)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le décret 2012-246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature du Président n° CAB 2017-076 du 27 janvier 2017 ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature du Président n° CAB 2017-316 du 22 mars 2017 ;

Considérant les nouvelles règles liées à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en vigueur à l'université des Antilles au 08 mars 2017.

Décide

Article 1

Les dispositions de l'article 1 des arrêtés CAB 2017-076 du 27 janvier susvisé, relatif à la délégation de signature conférée à **Monsieur Paul Emile MAINGE, Directeur du DSI**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université et en sa qualité d'Ordonnateur Principal, sont modifiées comme suit :

En matière financière dans la limite du plafond de 10 000 euros par opération et de la disponibilité des crédits, les actes comptabilisés au sein de de l'UB 919:

- la validation des engagements juridiques (les bons de commandes conformément au RIAP de l'établissement),
- les constatations et les certifications du service fait (attributions en propre du R.A.F),
- les certificats administratifs pouvant servir à titre exceptionnel de justificatif de dépenses,
- la validation des demandes de paiement.

Le reste sans changement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Emile MAINGE, Directeur du DSI, délégation de signature est donnée à **Madame Chrystel HENOCQ**, Chargée faisant fonction de Responsable administrative et financière du DSI, à l'effet de signer, les actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus, avec les mêmes limites d'attribution.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 04 avril 2017

Le Président de l'UA
Le délégué

Pr Eustase JANKY



Le Directeur du DSI
Le délégué

Paul-Emile MAINGE



La Chargée faisant fonction RAF
La déléguée suppléante

Chrystel HENOCQ

